



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 12/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : /

Date de convocation
05/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (11) : M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Marie GUILLAUMON, M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART (présent à 20h36), MME Catherine WITASSE.

Avait donné pouvoir (1) :

Mme Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER

Était excusée (1) :

Mme Mélanie BACQ

Absents (2) :

Mme GALET Amélie
Mme Brigitte DECAUX

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. LEBRIEZ Louis est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2022/7/2

Thème : institutions_et_vie_politique / Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Guillaume DELATTE, élu sur la liste «Ensemble Vendegies Demain», a présenté par courrier reçu en mairie le 26 septembre 2022, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.[...] ».

Monsieur Hubert CARPENTIER est donc appelé à remplacer Monsieur Guillaume DELATTE au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la démission de Monsieur Guillaume DELATTE et de l'installation de Monsieur Hubert CARPENTIER en qualité de conseiller municipal

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies sur Ecaillon,
Le Maire,
Jean FAURE

